

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 49-2021/APS

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué p.i.	1
Gouvernement	1
DAEM	1
SG	1
JONC	1
Intéressés	13

**DÉLIBÉRATION**

**modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances**

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics ;

Vu la délibération n° 27-2016/APS du 22 juillet 2016 relative aux règles générales d'aménagement et d'urbanisme et au plan d'urbanisme directeur en province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 39377-2021/2-ACTS/DAJI du 31 mai 2021,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1 :** L'article 3 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« A la **Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP)**, sont désignés :

- |                                      |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - Mme Aniseta TUFÉLE, titulaire ;    | - Mme Nadine JALABERT, suppléante ; |
| - M. Guy-Olivier CUENOT, titulaire ; | - Mme Naïa WATEOU, suppléante ;     |
| - Mme Léa TRIPODI, titulaire ;       | - M. Julien TRAN AP, suppléant ;    |
| - M. Sylvain PABOUTY, titulaire ;    | - Mme Ithupane TIEOUE, suppléante ; |
| - Mme Veylma FALAEO, titulaire ;     | - M. Jean KAYS, suppléant. »        |

**ARTICLE 2 :** Après l'article 28-3 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta, est inséré un article 28-4 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 28-4** : *Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa sont désignés :*

- *Mme Nina JULIE, titulaire ;*
- *M. Jean-Gabriel FAVREAU, titulaire ;*
- *Mme Ithupane TIEOUE, titulaire. ».*

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée aux intéressés.